80e ANNEE. — N° 101. VENDREDI 30 AOUT 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Organisateurs de la défaite

Quand on a subi les conséquences d'une catastrophe naturelle, l'esprit n'est pas satisfait tant qu'il n'a pas réussi à s'en expliquer les causes. Il n'y a pas à demander « à quoi bon » ? Même si cela devait ne servir à rien dans la pratique, c'est ainsi que l'homme prend sa revanche en s'élevant par l'intelligence au-dessus des forces obscures qui s'unissent pour l'accabler. « Comprendre », disait je ne sais plus quel philosophe, il n'y a pas de satisfaction plus haute. L'homme accède par là à l'un des attributs de la divinité.

Qui n'a essayé depuis les affreuses journées de mai et de juin derniers où nous avons vu les puissances du malheur s'assembler puis s'abattre sur nous, qui n'a essayé de comprendre pourquoi et comment cela nous est arrivé ? Pourquoi et comment nous nous sommes trouvés si faibles alors que nous nous supposions si forts ? Cette défaite n'était qu'un aboutissement. Et tellement inattendu, tellement contraire à celui qui nous était annoncé et promis !... Comment et par quelle voie est-elle venue sur nous ?

⁂

Après celle de 1870, la même question s'était posée aux Français d'alors et nous savons la réponse que certains y avaient faite. Par exemple Ernest Renan dans son livre fameux Réforme intellectuelle et morale *dont plusieurs conseils précieux ont été malheureusement trop peu écoutés.*

Sur le même terrible sujet, le Journal des Débats *vient d'exhumer une longue lettre de Pasteur publiée le 20 mars 1871 dans un journal de Lyon. Elle porte en titre :* « Pourquoi la France n'a pas trouvé d'hommes supérieurs au moment du danger ».

Dans cette lettre l'illustre savant plaide magnifiquement la cause de l'esprit et de la science si gravement sacrifiée sous le Second Empire au plus abêtissant matérialisme politique. Alors que l'on a la pensée obsédée et le cœur angoissé par les soucis de l'heure actuelle, c'est par leurs rapports avec ces anxiétés présentes que les choses du passé peuvent nous intéresser. Eh bien ! quoi de plus « actuel » que les observations de Pasteur sur les causes morales de notre défaite de 1870 et particulièrement sur l'abaissement de l'enseignement, d'où nous détachons la phrase suivante :

« L'enseignement élémentaire ne peut porter d'heureux fruits que s'il « est animé du souffle d'un enseignement national. »

Ne la dirait-on pas inspirée par l'état des choses tel que nous l'avons connu pendant l'entre deux guerres ? De même que l'observation suivante sur les résultats de cette décadence des valeurs intellectuelles et morales :

« Nos désastres de 1870 sont présents à tous les esprits. Il est malheu- « reusement trop notoire que les hommes supérieurs ont manqué pour mettre « en œuvre les immenses ressources de la nation. Grâce aux progrès des « sciences dans les cinquante années qui précédèrent la Révolution, la « France de 1792 multiplia au contraire ses forces par le génie de l'inven- « tion et vit surgir à point nommé pour sa défense des hommes dont on a pu « dire qu'ils surent organiser la victoire ! »

Depuis 15 ans, nous n'avons eu, hélas ! que des organisateurs de la défaite.

⁂

L'observation faite par Pasteur sur notre infériorité en 1870 est d'une similitude frappante avec celle qu'il faut bien faire sur notre infériorité en 1940.

Des hommes supérieurs, tant civils que militaires, la France en a trouvés en 1914-1918, mais ils venaient d'une génération élevée à une époque où le patriotisme était tenu pour la première vertu civique. Tandis qu'en 1940, voyez, je vous prie, qui s'est trouvé là pour conduire à la guerre notre malheureux et grand pays : des équipes interchangeables de politiciens fatigués par leurs clowneries parlementaires, équilibristes de la finance, socialistes faisandés ou sous-produits d'un jacabonisme dégénéré !... On disait de nos soldats en 1870 que c'étaient des lions menés par des ânes ! Que pourra-t-on dire des abouliques et des nabots qui viennent de mener notre belle France à l'abattoir ?

Emile LAPORTE.

Ce qui nous manque

Si les gens qui reçoivent un « savon » sont en ce moment nombreux, ceux qui reçoivent du savon sont beaucoup plus rares. Et l'on conçoit l'inquiétude de cette « maman de trois enfants » qui m'écrit pour me demander comment elle va faire avec ses quelques grammes mensuels pour laver les linges de ses gosses.

Nos regards se tournent vers nos savants, nos chimistes, nos gens de laboratoire, ceux-là dont c'est la science et le métier que de rechercher des « à-peu-près », des produits de remplacement, des succédanés, ce que les Allemands appellent dans leur langue des « ersatz ».

Nous sommes-nous assez moqué des « ersatz » de la chimie allemande ! Enfin, passons !

On nous dit qu'on a trouvé dans les travaux du professeur Dupont sur les « argiles spongieuses », un produit qui peut remplacer le savon pour le nettoyage, à condition de le mélanger avec les substances oléagineuses, ce qui doublera la quantité de savon dont nous pourrons disposer.

On nous parle aussi des pépins du raisin dans lesquels il y a, paraît-il, de l'huile de savonnerie. Des installations existent qui en permettent l'extraction. On aurait déjà pu tirer cette huile des pépins, mais l'opération coûtait plus cher que de faire de l'huile avec des arachides. On va s'y mettre ; un décret prescrira la récupération méthodique de l'huile de pépin de raisin. Bravo !

On nous cite également les recherches du professeur Machebœuf, de la Faculté de Médecine de Bordeaux, qui consacre ses vacances à trouver des recettes pour nous venir en aide. C'est lui qui, reprenant les travaux du professeur Chassant, de l'Ecole d'Agriculture de Montpellier, a préparé, avec des moûts de raisins, des confitures de pêches, de poires, de prunes qui se passent complètement de sucre. Bravo ! Bravissimo !

Il faut, à tout prix, encourager les recherches. Mais peut-être aurions-nous intérêt à ne pas laisser se disperser les efforts. Un Institut national de recherches des produits de remplacement (s'il n'existe déjà) devrait être créé d'urgence, où tous les travaux en cours seraient centralisés, examinés, coordonnés.

Un journal allemand avouait l'autre jour avec une belle franchise que le Français pris individuellement vaut mieux que l'Allemand. Ce qui nous manque, c'est l'esprit de méthode et d'organisation sans lequel nous gaspillons le meilleur de notre génie.

Le moment n'est-il pas venu de nous organiser sur le terrain brûlant des objets de première nécessité ?

PAN.

INFORMATIONS

L'organisation de la production laitière

Le « Journal Officiel » publie un important décret sur l'organisation de la production laitière.

Ce décret homologue les différents modes d'application des règlements de la loi du 26 juillet dernier. Règlements qui portent sur l'organisation des commissions de gestion des groupes laitiers, sur la carte professionnelle des producteurs de lait, sur l'organisation des produits laitiers à la production, sur l'organisation du traitement du lait et des produits laitiers, et, enfin, sur la délivrance de la carte de lait.

Fera-t-on du sucre avec des pommes ?

Les membres de l'Académie des Sciences, tout en poursuivant leurs recherches, les orientent en quelque sorte, dans le sens de l'actualité.

C'est ainsi que M. Chevalier vient d'entretenir l'Académie des Sciences d'un procédé en usage en Allemagne et qui pourrait permettre de remédier à la pénurie du sucre.

Il suffirait, pour cela, de mieux utiliser les pommes. Dans les pays où l'on boit du cidre, on consacre ce fruit uniquement à la fabrication de cette boisson.

Un emploi judicieux des pommes permettrait d'en tirer du sucre, des confitures et même de l'alcool.

Le procédé est connu et demanderait à être généralisé.

L'évêque de Metz obligé de partir

Une dépêche de Lyon a annoncé que Mgr Heintz, évêque de Metz, était arrivé en zone non occupée. Mgr Heintz avait été invité, par les autorités d'occupation, à quitter sa ville épiscopale dans un délai de deux heures.

Les « tourments de la France »

Le « New-York Times » consacre un éditorial aux tourments de la France. Il y rappelle les deuils et les blessures morales laissées par la bataille d'Oran et les ruines causées par l'aviation britannique. Il prévoit que si les privations sont trop grandes, l'hiver prochain en France, la population pourrait s'en prendre au blocus britannique. Il ajoute enfin que le peuple français n'a pas perdu les qualités de l'esprit et du cœur qui ont fait sa grandeur.

M. Jean Zay a été interrogé

Le lieutenant Jean Zay a été interrogé mardi matin par le lieutenant-colonel Leprêtre, juge d'instruction près le tribunal militaire de la 13e région.

Me Alexandre Varenne assistait au cours de cet interrogatoire l'inculpé, qui a annoncé son intention de prendre un autre avocat : Me de Monzie.

Les entretiens roumano-hongrois

Le gouvernement hongrois a invité le gouvernement roumain dans une localité hongroise, afin d'y poursuivre les négocations commencées à Turnu-Severin.

Le gouvernement roumain, en vue des négociations nouvelles, a préparé deux propositions et a établi des cartes comportant un tracé des nouvelles frontières.

Dans les deux cas, on prévoit, du côté roumain, un échange de populations.

On sait que la Hongrie avait repoussé cette suggestion à Turnu-Severin.

La question juive en Yougoslavie

On annonce de source yougoslave bien informée qu'au cours de la séance qui a eu lieu à Agram, le gouvernement yougoslave a compris l'importance de la question juive dans le cadre de ses grandes réformes.

On excluera les Juifs de toutes les situations d'importance politique et économique.

Le gouvernement considère que l'exclusion des Juifs du commerce des produits alimentaires est d'importance capitale.

« L'Osservatore Romano » va disparaître

On mande de Rome, à l'agence télégraphique suisse : Au cours d'une réunion convoquée au Vatican, par le secrétariat du Saint-Siège, on a discuté sur les mesures à prendre au cas où l' « Osservatore Romano » devrait suspendre ses publications.. La cessation de paraître aurait lieu conformément aux dispositions prises par le Pape.

Le vieil organe du Vatican, à caractère religieux et politique, sera remplacé par une autre publication, quotidienne également, à caractère religieux et de haute culture. Pie XII a confié la rédaction de cette nouvelle publication aux Jésuites.

Des écrivains particulièrement compétents dans les domaines religieux, littéraire, philosophique et des arts — tous appartenant à la Compagnie de Jésus — collaboreront à ce journal. Jusqu'à présent, l' « Osservatore Romano » avait des directeurs et des rédacteurs exclusivement laïcs.

Etats-Unis-Canada

Le Conseil de défense des Etats-Unis-Canada, dont la création fut annoncée la semaine dernière par le président Roosevelt, se réunit pour la première fois à Ottava.

Le président Roosevelt s'apprête à signer la loi récemment votée par le congrès, l'autorisant à convoquer la garde nationale pour une période de douze mois et à décider l'envoi d'un contingent sur un point quelconque de l'hémisphère, si les circonstances le requièrent.

Le général Marshall, chef de l'état-major des Etats-Unis, a invité tous les chefs d'état-major des pays sud-américains à venir conférer à Washington dans le courant d'octobre.

Les milieux politiques considèrent que ces entretiens permettront de mettre au point plusieurs questions intéressant la défense panaméricaine.

Le Japon et l'Indochine

Le porte-parole du Ministère de la marine japonaise a déclaré que deux points seulement ont été fixés entre Tokio et Vichy :

1. Le stationnement de détachements de l'armée japonaise et de la marine ainsi que des fonctionnaires diplomatiques aux frontières d'Indochine, afin de surveiller le transit en Chine ;

2. L'autorisation pour les avions japonais faisant le trajet entre le Japon et le Thailand (Siam), de faire des atterrissages intermédiaires.

Les camps de prisonniers en Allemagne

Le docteur Balton, membre du Comité international de l'Association des jeunes chrétiens, a déclaré, à son retour d'Europe, a des journalistes, qu'il a visité quatre camps de prisonniers en Allemagne.

Au cours de cette visite, il a constaté que les prisonniers étaient, au point de vue de la nourriture, traités sur le même pied que la population civile ou les soldats en permission.

La situation dans les camps, selon lui, serait la meilleure possible et dépasserait toute attente.

Les bombardements de Berlin

Commentant une suggestion du journal anglais « Sunday Dispatch », demandant que la population civile de Berlin soit bombardée par la R.A.F., la presse allemande souligne que la presse anglaise a déjà demandé plusieurs fois qu'on bombarde Berlin. Les journaux du Reich voient dans ces demandes un nouveau signe de l'impuissance militaire de la Grande-Bretagne.

Ils observent que l'Allemagne s'est bornée jusqu'à présent à des attaques contre des objectifs militaires, mais, observent-ils, si l'Angleterre veut mener la guerre sur ce nouveau plan, les bombardiers allemands riposteront par des moyens si efficaces qu'ils enlèveront aux Anglais toute envie de continuer à bombarder Berlin.

La guerre aérienne contre l'Angleterre

La radio allemande annonce que la guerre aérienne contre l'Angleterre est entrée dans sa deuxième phase. La première a été caractérisée par les combats visant à assurer à l'Allemagne la suprématie des airs. Maintenant, ce but étant atteint, la deuxième phase a commencé ; les attaques aériennes allemandes visent à la destruction des industries vitales de la Grande-Bretagne.

La Lituanie soviétique

Vinol est devenue capitale de la Lituanie soviétique, à la place de Kaunas. Les appartements des familles riches du centre de la ville sont occupées par des familles d'ouvriers.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de M. René Hachette, sénateur de l'Aisne, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale.

— L'exportation des marchandises italiennes pour la France occupée peut s'effectuer actuellement sans licences spéciales des banques.

— Le roi de Norvège, dans une allocution radiodiffusée, a démenti qu'il ait l'intention de partir en Amérique.

— On annonce qu'une importante mission économique et financière aux Etats-Unis a été confiée, par le maréchal Pétain, à M. Lacour-Gayet, conseiller d'Etat, ancien attaché financier à New-York.

— On apprend de Shanghaï que le chef de la police de la concession française, M. Pierre Blanchet, a été assailli par des terroristes chinois et blessé de deux coups de revolver.

— On annonce la mort du journaliste Henri Vonoven, qui assura, pendant de longues années, la chronique officielle du « Temps » et du « Figaro ». Il était âgé de 74 ans.

Chronique du Lot

UN ENFANT DE CAHORS, PRISONNIER, NOUS DIT :

Dimanche, 16 juin 1940. La Seine, à son tour, a été vaincue. Paris est occupé. Escadron cyclône, les colonnes blindées allemandes charrient de par les routes françaises les épaves de notre armée.

Les troupes des Flandres, sorties désarmées de la fournaise de Dunkerque, ne peuvent venir à la rescousse. Déjà, la défaite est presque consommée.

Mieux vaut deux millions de prisonniers qu'un million de tués pense le Maréchal Pétain. Et, dominant la débâcle, sa forte parole s'élève : « Il faut tenter d'arrêter le combat. »

Dès lors, les Allemands ont eux aussi compris. Ils vont entreprendre de faire prisonnier le gros de nos troupes.

A cette date René Reygnier, enfant de Cahors, se trouvait avec le parc d'artillerie auquel il appartenait, quelque part en Aube. Soudain, l'arrivée allemande, foudroyante, massive, comme toujours. Des autos-mitrailleuses stoppèrent, puis d'autres, puis d'autres encore qui encerclèrent rapidement le petit village et ses 450 soldats. Alors un audacieux motocycliste vint à eux. D'un geste circulaire il désigna tous les canons pointés sur eux, indiquant par là que toute résistance pouvait être étouffée dans l'œuf et dit simplement : « Vous êtes prisonniers ! »

Et René Reygnier vécut le sort de nos innombrables prisonniers. Il nous a paru intéressant de livrer à nos lecteurs ses souvenirs.

— « Ce fut tout d'abord, nous dit-il, une impression pénible. Nous fûmes emmenés dans un camp où il y avait près de 20.000 soldats grouillant dans un espace réduit et dans un état de propreté toute relative. Mais cela ne dura pas. A tout instant il en arrivait, il en partait. Mon tour vint assez rapidement. »

Alors Reygnier passa d'un camp à l'autre, échouant finalement quelque part en Marne. Là, ils n'étaient plus que 35 prisonniers.

— « 35 qui ne nous connaissions pas, car dans les évacuations d'un camp à l'autre on prenait les premiers venus. »

Ainsi les innombrables prisonniers français furent éparpillés en petits paquets, au gré des villages.

— « De ces petits camps, nous dit Reygnier, il y en avait partout. »

— Et comment y viviez-vous dans ceux-là ?

— « Pas mal ! Vous pouvez dire que les prisonniers français que j'ai vus n'étaient pas maltraités.

« Quant à la nourriture, nous avons souffert de la faim au début, mais plus dans les petits camps. Là on nous donnait à manger des légumes, du riz, du blé cuit, du pâté, quelquefois des boîtes de conserves.

« Ce qui manque le plus aux prisonniers, voyez-vous, poursuit-il, c'est du linge de corps. La plupart n'ont que la chemise qu'ils ont sur le dos.

« Quant au travail, les Allemands nous occupaient à quelques menus travaux d'entretien de leurs voitures et de leurs camions. Nos gardiens étaient pour la plupart de vieux soldats qui ne visaient pas à la férocité. Les premiers jours, évidemment, çà n'était pas très gai. Nous ne savions ce que nous allions devenir. Allez donc ne pas broyer du noir lorsque votre propre sort est en train de se jouer dans les conditions les plus défavorables ! Puis, rapidement l'on s'est bardé de patience et de résignation, d'autant que les Allemands ne s'opposaient pas à ce que l'on vienne nous voir. Très facile de nous écrire aussi de zone occupée. De zone libre en zone occupée où nous étions tous, bien, entendu, c'est autre chose. En tout cas, conclut Reygnier, soyez persuadé que j'ai eu la grande satisfaction de quitter des camarades qui logeaient alors dans de très avouables baraquements et qui n'avaient plus faim.

« Quand même, soupire-t-il, çà ne vaut pas la vie de famille ! »

Et René Reygnier, un éloquent sourire aux lèvres, songe. Je suis sans peine ses pensées. Il revoit cet engin blindé arc-bouté sur ses puissantes roues, comme prêt à mordre, s'arrêter là-bas, effaçant d'un coup de frein cette réalité : liberté. Il revit les péripéties de sa captivité. Enfin il revoit ce soldat allemand qui l'interpelle : « Reygnier, suivez-moi. » Et cet autre qui lui délivre un bout de papier avec ces mots : « Vous êtes libre ! »

Libre ? Non, il n'ose y croire. Et pourtant il apprend que les Allemands relâchent les employés de chemin de fer. Et il n'y a pas à dire, c'était bien sa profession.

Alors ? Alors il reprend, de mémoire, le train. Pas trop rassuré jusqu'à Vierzon. Et puis, c'est Châteauroux, et la France libre. Il aperçoit des officiers français. Vrai, il est bien libre, cette fois ! On ne l'arrêtera plus ici. Et il poursuit sa course jusqu'à Cahors où, là-bas, rue des Capucins, ceux qu'il aime ne l'attendaient pas ! Quelle surprise il leur réserve à tous ; à sa mère, à son père, ses sœurs, ses frères, enfin à toute sa belle famille qui ne compte pas moins de huit enfants. Il songe que ce qui lui arrive arrivera à beaucoup, beaucoup d'autres. A sa joie d'avoir retrouvé les siens s'ajoute celle de tous ceux qui se retrouveront.

Et pensant à ceux qui sont encore prisonniers et aux inquiétudes de leurs familles, il ajoute : « Puisque mon histoire peut les rassurer dites-la leur et ajoutez que si tous mes camarades prisonniers sont traités comme ceux que j'ai vus, ils ne sont, matériellement, pas malheureux ! »

Jean HAUTEFEUILLE.

AU REVOIR, QUERCY !

La retraite des armées françaises fut cause que de nombreux Parisiens prirent à divers titres des vacances forcées dans le Quercy. Ces vacances, si elles furent attristées par des nouvelles pénibles, eurent également aussi leur bon côté. Beaucoup de militaires en « congé » surveillé, attendant la libération, visitèrent ce joli département du Lot, inconnu d'eux jusqu'avant la guerre de 1939.

Notre groupe cantonné à *Soucirac* puis à *St-Chamarand* et *Concorès*, dernière « villégiature », fut enchanté de se rendre en premiers lieux à *Rocamadour* et *Padirac*, véritables joyaux du Quercy, dans le sens touristique. Des peintres soldats peignirent les vieilles maisons, leurs œuvres sont en vente à Gourdon. Le pittoresque de la région n'échappe à personne, et l'accueil toujours chaleureux des populations rurales touche profondément les soldats éloignés de leurs familles. Demain nous allons retrouver la capitale, notre Paris. Beaucoup de Parisiens promirent de revenir après la Paix dans cette région où ils connurent des heures paisibles et calmes après les bombardements et la misère du front.

Au revoir, et non pas adieu, joli Quercy !

Eugène SOITEL,
Mobilisé P.M.A. 7 cantonné en dernier lieu à Concorès.

⁂

Dans ces douleurs de la défaite et de l'évacuation, il y a eu du moins ce réconfort de compensation qu'une amicale solidarité s'est créée entre nos populations quercynoises et les réfugiés des régions envahies. On s'est connu, on s'est estimé. On s'est senti enfants de la même patrie. Et c'est de tout cœur que les Lotois souhaitent bonne route, bonne chance et disent à leurs hôtes: au revoir!

LOI CONTRE L'ALCOOLISME

Dispositions fiscales

Une loi du 23 août 1940, insérée au *Journal Officiel* du lendemain et applicable dans le département à compter du 28 août 1940, porte de 2.300 fr. à 4.000 fr. par hectolitre d'alcool pur le tarif du droit de consommation perçu sur les alcools.

Aux termes de l'art. 10 du texte précité, tout commerçant ou dépositaire devra, dans les cinq jours qui suivront la publication de la loi, déclarer à la recette buraliste des Contributions Indirectes les quantités d'alcools de toute espèce existant en sa possession à la date de ladite publication. Les quantités en cours de transport devront être déclarées dans le même délai au fur et à mesure de leur arrivée à destination.

Les quantités déclarées seront soumises au complément d'imposition de 1.100 fr. par hectolitre d'alcool pur.

Les boissons apéritives dont la vente est interdite par l'art. 1er de la loi (spiritueux anisés et apéritifs à base de vin ou d'alcool passibles de la surtaxe instituée par l'art. 161 du décret du 30 juillet 1939, apéritifs à base de vin non surtaxables mais titrant 16° ou plus ou renfermant plus d'un demi-gramme d'essence par litre) ne seront pas soumises au complément d'imposition, mais devront néanmoins être mentionnées à part dans la déclaration.

AVIS AUX ESPAGNOLS

Tous les sujets espagnols résidant sur le territoire du département, qui ne sont pas munis d'une autorisation de séjour régulière, doivent se présenter, dans les huit jours qui suivront la publication du présent avis, à la brigade de gendarmerie de leur canton, pour y être recensés.

Tout contrevenant à la présente mesure s'exposera à des mesures de police particulièrement sévères.

Le prix du blé pour la récolte 1940

Le « Journal Officiel » publie ce matin le décret fixant ainsi le prix net du quintal de blé pour la récolte 1940 :

Blé tendre : 215 francs.
Blé dur : 230 francs.

La carte de beurre

On annonce la création prochaine d'une carte de beurre, afin d'éviter que d'aucuns, par des surenchères, puissent se procurer du beurre, alors que d'autres en manqueraient totalement.

Réfugiés originaires du département de la Moselle

Les réfugiés originaires du département de la Moselle sont invités à se faire inscrire, de toute urgence, à la Mairie, en vue de leur rapatriement.

CAHORS

QUESTION DE SÉCURITÉ !

L'excellente décision de la municipalité rétablissant la lumière, la nuit venue, a été vivement approuvée et appréciée par tous les promeneurs qui circulent dans les principales artères de la ville.

Mais, voilà ! Il y a des mécontents qui, il faut le reconnaître, ont bien raison.

Ce sont les habitants des faubourgs qui ont toutes peines pour rentrer chez eux, dans des rues souvent encombrées de dépôts de gravats, de débris de toutes sortes.

Des accidents se sont produits, sans gravité, jusqu'à ce jour ! Mais.....

C'est pourquoi, il serait de toute prudence de donner satisfaction aux desiderata formulés par les habitants de ces quartiers. Ils réclament un peu de lumière ! Leur donner satisfaction serait de toute justice et, surtout, de toute sécurité ! L. B.

PARENTS INQUIETS,
Vous pouvez consulter, dès aujourd'hui, les listes officielles de prisonniers

Le Maire de Cahors informe ses administrés que les trois premières listes officielles de Prisonniers français sont déposées à la Mairie de Cahors (salle des adjoints) et que les intéressés peuvent les consulter de 8 h. 30 à midi et de 14 h. à 18 heures.

M. DE MONZIE N'ASSISTERA PAS M. JEAN ZAY

Les journaux, mercredi, publiaient une information annonçant que M. Jean Zay avait l'intention de prendre un troisième avocat, Me de Monzie.

« Il est inexact que M. de Monzie doive assister M. Jean Zay en même temps que M. Alexandre Varenne. »

STADE CADURCIEN

Les joueurs du Stade ainsi que les jeunes gens désireux de pratiquer les sports sont informés que l'entraînement, sous la direction de professeurs d'éducation physique qualifiés, sera repris dès dimanche prochain, 1er septembre, à 10 heures, sur le terrain de l'île de Cabessut.

Les joueurs devront se munir du flottant et du maillot.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Pierre Fourès, née Conduché, épouse de M. Fourès, l'ancien entrepreneur de menuiserie.

Ses obsèques ont été célébrées dimanche soir, à 16 heures, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. Fourès, à M. Dreuilhes et Mme, née Fourès, à M. Maurice Fourès, à la famille, nos sincères condoléances.

⁂

Dimanche matin, à 8 heures, a eu lieu la levée du corps de M. Combarou René, agent des lignes des P.T.T., à Cahors, décédé à l'âge de 38 ans.

Le personnel du service technique des P.T.T. assistait à la funèbre cérémonie. Le disparu ne comptait, parmi ses camarades, que des sympathies.

L'inhumation a eu lieu dimanche à 10 heures, à Bagnac, dans un caveau de famille.

Nous adressons à Mme Combarou, à ses enfants, aux parents nos sincères condoléances.

Nouvelles d'un prisonnier

Le Président du Comité inter-sociétés de la Croix-Rouge de Cahors a reçu une carte adressée à Mme Geoffroy Lucie, à Cahors, faisant connaître que le maréchal des logis Geoffroy François, 255e R.A.L.D., 16e batterie, né le 28 février 1904, à Saincaize, a été fait prisonnier et se trouve interné au camp de Stalag VIII C Allemagne, numéro : 48.114 ; la carte est datée du 6 juillet 1940.

Contrôle des étrangers

A la suite du contrôle des étrangers de la semaine dernière, des procès-verbaux ont été dressés.

Pour défaut de carte d'identité contre: Raymonde Catalina, de nationalité espagnole, à Cahors ; Bajo Manuel, Espagnol; Mendoza Maria, de nationalité portugaise ; veuve Serra, Louis Matto, de nationalié italienne ; Pallares, Thomas, Mme Chica Dolorès, Mme Colame, Avelino Pavon, de nationalité espagnole.

Pour défaut de visa, procès-verbal a été dressé contre : Sperber, d'origine polonaise ; Gonzalès et sa femme, d'origine espagnole.

Nos Echos

Ça n'est pas fini !

Oh ! il ne faudrait pas aller s'imaginer que la pénitence est sur le point de finir parce que depuis quelques jours on ne voit plus à Cahors de longues files de clients stationnant devant les magasins.

C'est quelque chose que ces longues attentes si pénibles soient épargnées aux ménagères. Malheureusement cela ne tient pas à une subite abondance de marchandises qui permettrait de les satisfaire plus rapidement.

C'est seulement la conséquence du départ d'un nombre important de réfugiés. Evidemment, il y a moins de presse autour de la quantité de produits à se partager, mais il n'y aura de véritable amélioration que le jour où cette quantité de produits pourra être augmentée !

C'est égal, qui aurait pu croire qu'on en viendrait jamais là dans notre beau pays de France, si riche de toutes choses, sur cette « terre généreuse » dont parle le poète et qui passait dans le monde pour une contrée bénie des dieux !

Est-ce vrai ?

Quelqu'un qui assure l'avoir vu nous parlait ces jours derniers d'une chose qui, suivant le biais d'où on la prend, peut faire sourire ou gronder.

Il s'agit d'un camp, dit de concentration qui se situerait aux environs de Puy-l'Evêque. Nous ne savons pas bien, par exemple, ce que l'on y « concentre ». Mais il paraît que c'est surtout du vide.

En effet, quand notre informateur a vu ce « camp », il contenait en tout et pour tout un habitant.

Seulement, ledit pouvait circuler dans une vaste enceinte entourée d'une clôture en fil de fer sous la surveillance de plusieurs gardiens.

En sorte qu'on ne sait pas bien si c'est le gardé qui justifie la présence des gardeurs, ou inversement.

Ils s'en vont !

Progressivement, comme un bassin d'où l'eau s'écoule par une issue invisible et dont on voit pourtant le niveau baisser de jour en jour, notre ville et notre département se vident de la surpopulation qui les avait tragiquement envahis.

Temps inoubliables ! Il en sera longtemps parlé dans nos maisons quercynoises et dans ces communes rurales où ces pauvres gens désemparés, déracinés, parfois désespérés à la pensée de tout ce qu'ils avaient dû abandonner ont pourtant trouvé accueil et réconfort.

On a fait ce qu'on a pu, chez nous ! On n'a pas perdu la tête ni le cœur devant cet afflux de compatriotes qui n'apportaient avec eux que leurs misères et leurs malheurs.

On s'est tassé, on s'est serré et, somme toute, on s'est arrangé de manière que chacun puisse avoir une petite part.

Et nous espérons que malgré la tristesse des jours, nos hôtes garderont au fond du cœur un bon souvenir de leur passage parmi nous !

Groupement du bois

A la suite de la réunion qui a eu lieu à la Préfecture, des propriétaires et vendeurs de bois, un groupement a été constitué. Le bureau du groupement a été ainsi constitué :

Président : M. de Monzie ; vice-président : M. Sénac, à Cahors ; membres : MM. Lalo, de Gramat ; Décremps, de St-Géry ; Gorses et Descargues, de Latronquière.

Surveillance des prix

Pour défaut d'affichage des prix, procès-verbal a été dressé contre :

M. Jouffreau, épicier, rue Nationale ; Mme Riols, épicière, rue Nationale ; Mme Coudon, épicière, rue St-James ; Mme Couaillac, épicière à St-Georges.

Pour majoration illicite des prix, procès-verbal a été dressé contre : M. Soubrié, épicier, place St-Pierre, et M. Torné, rue Nationale.

PENSEZ A L'AVENIR DE VOS ENFANTS

Seul, aujourd'hui, un Enseignement PRATIQUE, PROFESSIONNEL, peut assurer leur avenir.

Faites leur apprendre la COMPTABILITÉ, la STÉNOGRAPHIE, la DACTYLOGRAPHIE, les LANGUES, le DESSIN, etc..., la COUPE, la COUTURE, la MODE, la LINGERIE, etc...,

aux COURS PIGIER

Renseignements et inscriptions reçus tous les jours : 12, Boulevard Gambetta, Cahors.

Facilités de paiement. Prix modérés

OU TROUVER DE L'ESSENCE EN SEPTEMBRE

Cahors. — M. Alibert à Cahors ; M. Gratadour à Cahors ; M. Bordes à Cahors ; M. Millereux à Cahors ; M. Jarrige à Cahors ; MM. Delcros et Barat à Cahors ; Société Standard à Cahors ; M. Artigalas à Cahors.

Cahors-Nord. — M. Vinel à Larroque ; M. Penchenat à Espère.

Castelnau. — M. Cossaune à Castelnau.

Catus. — M. Delpon à Catus; M. Pouzalgues à Pélacoy.

Cazals. — M. Lapouge à Cazals ; M. Amouroux à Montcabrier.

Lalbenque. — M. Vinches à Lalbenque.

Lauzès. — M. Floyrac à Lauzès ; Mme Vve Lattes à Cabrerets.

Limogne. — M. Rous à Limogne ; M. Andissac à St-Martin-Labouval.

Luzech. — M. Ros à Luzech ; M. Bergon à Sauzet.

Montcuq. — M. Mournes à Montcuq ; M. Carla à Montcuq.

Puy-l'Evêque. — M. Henry à Puy-l'Evêque ; M. Cax à Duravel ; M. Cussac à Prayssac.

Saint-Géry. — M. Salgues à Tour-de-Faure.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — M. Bonnié à Bretenoux ; M. Mounal à Biars ; M. Asfaux à Laval-de-Cère.

Cajarc. — M. Roques à Cajarc ; M. Rey à Marcilhac.

Figeac-Est. — M. Vigne à Bagnac.

Figeac-Ville. — M. Bardet à Figeac ; M. Baduel à Figeac ; M. Mas à Figeac ; M. Chartrou à Figeac; M. Larroque à Figeac ; M. Fourcade à Figeac.

Lacapelle-Marival. — M. Lafon à Lacapelle ; M. Lavaur à Aynac.

Latronquière. — M. Lagarigue à Latronquière ; M. Sousceyrac à Latronquière.

Livernon. — M. Gibrat à Livernon; M. Ayroles à Assier.

Saint-Céré. — M. Lapleau à St-Céré; M. Thuaut à St-Céré; M. Vieillescazes à Autoire; M. Rainaut à St-Céré.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon-Ville. — M. Savy à Gourdon; M. Fontanel à Gourdon.

Gramat. — M. Seince à Gramat ; M. Delmas à Gramat ; M. Favède à Gramat.

Gramat (Canton). — M. Bodoirat à Alvignac ; M. Garrigou à Rocamadour.

Labastide-Murat. — M. Valat à Labastide-Murat ; M. Escapoulade à Montfaucon.

Martel. — M. Pradeyrol à Martel ; M. Roche à Cressensac.

Payrac. — M. Albareil à Payrac ; M. Malbeth à Payrac.

St-Germain. — M. Blaty à St-Germain; M. Goubleau à Frayssinet.

Salviac. — M. Vielmont à Salviac ; M. Maniol à Salviac.

Souillac. — M. Fabre à Souillac ; M. Lagarde à Souillac.

Saint-Sozy. — M. Estivier au Pigeon ; MM. Grangier et Rougier à St-Sozy.

Vayrac. — M. Lafon à Vayrac ; M. Boutot à Vayrac.

Paiement des allocations aux réfugiés du 16 au 31 août

Mercredi 28 août, jeudi 29 août et vendredi 30 août : journées réservées aux nos 3.987 à 4.171 et aux Belges ou réfugiés présentant un ordre de départ.

Lundi 2 septembre, du n° 1 à 500 ; mardi 3, du n° 501 à 1.000 ; mercredi 4, du n° 1.001 à 1.500 ; jeudi 5, du n° 1.501 à 2.000 ; vendredi 6, du n° 2.001 à 2.500 ; samedi 7, du n° 2.501 à 3.000 ; lundi 9, du n° 3.001 à 3.500 ; mardi 10, du n° 3.501 à 3.986.

Fermeture d'un débit

Des agents de police surprenaient vendredi, à 22 h. 30, plusieurs consommateurs dans le restaurant Garcia, rue du Portail-Alban. Celui-ci avait bien baissé le rideau, mais le bruit des clients avait attiré l'attention des agents.

Par ordre du général commandant le département du Lot, ce restaurant a été fermé pour un mois, à dater du 26 août.

Arrondissement de Cahors

Montcuq

Rentrée des classes. — La rentrée, dans les écoles primaires publiques, aura lieu lundi matin, 2 septembre, à 8 heures. Il en est de même pour le Cours Complémentaire de filles et la directrice prévient les familles que l'internat fonctionnera comme par le passé.

Saux

Enseignement. — Nous avons le plaisir d'annoncer que deux de nos compatriotes viennent d'être reçues à divers examens : Mlle Marie Rauzières a été reçue au baccalauréat et Mlle Joséphine Alimenti au brevet élémentaire.

Nos félicitations aux deux lauréates.

Notre campagne. — Elle n'a pas bien changé depuis la signature de l'armistice. Les démobilisés des vieilles classes sont rentrés, de même que ceux des plus jeunes, mais ce n'est pas encore complet car le travail appelle d'autres bras.

La température ne va pas pour mener à bien les récoltes pendantes, car la sécheresse commence à sévir assez fortement. On songe à dépiquer, ce sera bientôt car la machine est sur notre plateau.

Les varices

Gênantes, douloureuses, inesthétiques, les varices peuvent aussi dégénérer en grave phlébite ou en ulcère variqueux interminable. Le seul moyen de les combattre consiste à améliorer la circulation et les Gouttes Floride y réussissent parfaitement. Cette médication végétale concentrée, très active, assouplit les veines et les artères et régularise le cours du sang. Les Gouttes Floride sont souveraines contre les varices, les hémorroïdes, les bourdonnements d'oreilles, éblouissements, vertiges, la congestion du visage et tous les troubles circulatoires. Elles sont indispensables à partir de la quarantaine, pour combattre la tendance aux troubles congestifs, à l'hypertension et à l'artériosclérose. Ttes Phies: 12 fr. 25 le flacon.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Voierie et utilisation des restes. — La mairie rappelle que pour économiser l'essence devenue rare, l'enlèvement des ordures ménagères ne se fera que le mardi, le jeudi, le samedi et le dimanche matin. Elle rappelle que ces matériaux doivent être déposés dans des boîtes à ordures ou poubelles munies de fermeture; que ces récipients doivent être placés à portée du passage de la camionnette.

La mairie rappelle en outre que les devants de portes doivent être balayés jusqu'au milieu de la rue. Elle demande que les épluchures soient mises à part pour être enlevées à jour fixe, celles-ci devant servir à l'engraissement des porcs de l'hospice.

Sages rappels, auxquels la population devrait bien se conformer.

Citation. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote, M. Maurice Delclaux de Péret, du 17e tirailleurs algériens, a été cité à l'ordre de la brigade avec attribution de la Croix de guerre.

M. Maurice Delclaux est le fils du distingué Docteur Delclaux de Péret. Il a été blessé devant Soissons, tout près du lieu où, en 1917, son oncle, le lieutenant Maurice de Péret, titulaire de cinq citations et chevalier de la Légion d'honneur, fut mortellement blessé au cours d'une attaque. Nos meilleures félicitations à toute la famille.

Inauguration du Rex. — Le Rex est un nouveau Cinéma, installé rue d'Anjou. Pourquoi rue d'Anjou ? Parce qu'il fallait trouver un emplacement convenable et que dans Figeac ces emplacements sont rares. Nous savons que le public dit et écrit « Rue d'Aujou » au lieu d'Anjou, mais nous ne pouvons pas nous décider à offenser l'histoire, cette vieille grand'mère qui a droit à tous nos respects.

Pour une séance de présentation, le Rex avait lancé des invitations gratuites. Ce n'est pas à cause de cette gratuité qu'il a fait salle comble, et quelle salle !

Ce n'est pas le Gaumont ni le Rex de Paris, mais c'est une installation jusqu'ici inconnue en cette ville. Parterre disposé en pente douce, en direction ascendante vers l'écran ; tribunes en amphithéâtre, le tout garni de fauteuils tout neufs recouverts de velours grenat, fauteuils indépendants et basculants, très confortables.

Eclairage indirect par tubes au Néon disposés en rampes, soit pour demi-jour, soit pour pleine lumière. Projecteur en arrière de l'écran. Large porte d'entrée, accès par deux couloirs et deux escaliers, sortie de secours par l'arrière. Utilisation de toutes les surfaces, travées tapissées en vert jade pâle, à moires dorées.

Pour l'inauguration, on a projeté deux films : « Le Docteur Kildare ». C'est évidemment américain ; de l'américain visible au jeu des lèvres et du français dans la parole, mais on ne peut pas faire autrement. On a passé ensuite « La Famille Duraton », ça c'est du français dans le costume, le geste, la parole et l'esprit. Coïncidence parfaite et pas à donner des cauchemars la nuit, bien vécu surtout.

Souhaitons que le public respecte cette installation luxueuse. Souhaitons aussi que la direction recherche la qualité avant la quantité, en présentant à la clientèle des films de haute tenue, beaucoup plus que de ces fantasmagories d'origine étrangère, bonnes à détraquer les cerveaux faibles. Le cinéma, arme moderne, est une arme à deux tranchants fort redoutable. Nous ne doutons pas que la direction du Rex, soucieuse de s'assurer un spectacle de choix, ne contrôle elle-même ses projections. On nous en a, d'ailleurs, donné spontanément l'assurance.

Ajoutons que l'architecte du Rex a été la Maison Breuil, d'Aurillac, et que la Maison Pathé a procédé à l'installation comme à la mise en marche des appareils.

Contraventions. — Trois contraventions ont été dressées par la police municipale : une pour fermeture tardive de débit ; une pour non affichage de prix ; une pour hausse illicite. Ces contraventions ont été dressées sur plainte.

Caisse d'Assurance des Planteurs de Tabac. — En exécution de l'article 18 de l'arrêté préfectoral du 20 janvier 1933, les planteurs de tabac de l'arrondissement de Figeac sont informés que les états d'évaluation des pertes et de répartition des indemnités sont déposés pendant un mois, du 15 août au 15 septembre, à la Sous-Préfecture de Figeac, où les réclamants éventuels pourront se présenter pour en prendre connaissance et produire, s'ils le jugent utile, leurs observations écrites.

LES COURS PIGIER

ouvrent le 2 septembre 1940
1, Place Champollion, FIGEAC

Les renseignements gratuits et sans engagements y sont donnés pour les Cours de

COUPE, COUTURE, MODES, LINGERIE
etc...

Prix modérés — Facilités de paiement

Gréalou

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un gros garçon qui a été prénommé Daniel chez les époux Bos-Dablanc.

C'est leur sixième enfant. Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

St-Céré

On a volé. — Jeudi, jour de foire, M. le Commissaire de Police de notre ville avait laissé sa bicyclette à l'entrée de la Mairie ; quelques instants plus tard, il eut la désagréable surprise de constater que le vélo avait disparu. Malgré toutes les recherches, il fût impossible de le retrouver. Ajoutons que, depuis quelques temps, les vols de bicyclettes se multiplient d'une façon inquiétante.

Accident d'auto. — Dimanche soir, une auto contenant quatre personnes a capoté dans le tournant de la Fontaine de Ban, à deux kilomètres de notre ville ; le véhicule, qui tomba en contrebas de la route d'une hauteur de six mètres, fut complètement détruit ; deux des occupants dans le coma furent transportés à la clinique de notre ville où leur furent prodigués les premiers soins ; seule une jeune femme sortit indemne de cet accident qui aurait pu être très grave, car les portières s'étant bloquées, il fallut sortir les voyageurs de leur fâcheuse position, en utilisant le coffre arrière de la voiture.

Saint-Jean-de-Laur

Nos soldats. — Notre compatriote, Jean-Marie Calmettes, caporal-chef, dont on était sans nouvelles depuis trois mois, a enfin écrit à sa famille. Il est prisonnier en Allemagne.

Mais on est toujours sans nouvelles de Jules Pégourié ; ses dernières lettres datent du mois de mai.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Vol d'arbres. — M. Dunoyer, de Segonzac, propriétaire à l'Ermitage-Gourdon, a porté plainte à la gendarmerie pour vol de quatre acacias qu'il possède sur la Dordogne.

Une enquête est ouverte.

Vol d'un vélo. — Un militaire cantonné au Petit Séminaire, M. Bonnissent, avait placé sa bicyclette sous le préau de l'établissement. Quand il voulut la reprendre, il eut le regret de constater qu'elle avait disparu.

Plainte a été portée.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Notre foire. — Cette foire a été beaucoup plus importante que la dernière. Le foirail aux bœufs était en partie occupé. Beaucoup plus d'animaux que ces dernières foires; le marché à la volaille était assez bien approvisionné. Le tout s'est vendu à la taxe. Beaucoup de porcelets vendus à de très bons prix. Tout a été vendu. Une douzaine de marchands forains occupaient l'emplacement réservé. Hausse sur les oies d'élevage et les jeunes canards. Beaucoup de jardinage vendu à de bons prix.

RENSEIGNEMENTS

Croix-Rouge Francaise

Consigne sur le service postal destiné aux prisonniers de guerre

1. *Consignes générales pour tous les envois postaux.*

Les envois postaux jouissent de la franchise militaire. L'adresse se rédige ainsi: « Kriegsgefangenenpost ». An den Kriegsgefangenen (nom, prénom, matricule reçu au camp, dénomination du camp), Allemagne.

Que l'écriture soit grande et lisible. *Les envois reproduisant le nom ou le domicile de l'employeur ou le nom de l'atelier avec indication du lieu sont interdits.* Indiquer l'adresse complète de l'expéditeur. Les lettres recommandées, les colis avec valeur déclarée et l'envoi d'argent sont interdits.

2. *Cartes postales et lettres.*

Ecrire assez brièvement, les lettres trop longues seront contrôlées en dernier lieu. Ne se servir que des langues française ou anglaise. Les journaux imprimés en dehors de l'Allemagne ne seront pas acheminés. Il est défendu d'inclure de l'argent, de quelque pays ou nature que ce soit.

3. *Colis postaux.*

Il est permis d'envoyer des colis dont le poids ne dépasse pas 5 kilos. Prière de mettre à l'intérieur du colis le double de l'adresse du destinataire et de l'expéditeur. Que l'emballage soit solide. Prière de ne pas cacher dans le colis des objets prohibés. Le contenu du colis sera examiné soigneusement.

Par la poste, maximum 1 kilo, peut être envoyé dès maintenant pour l'Allemagne et en France occupée, lorsque le passage des trains de l'autre côté de la ligne de démarcation aura repris.

Par le chemin de fer, maximum 5 kilos (boîtes de bois ou de carton enveloppées de papier d'emballage et ficelées), à déposer dans n'importe quelle gare, lorsque la presse aura fait connaître que cette expédition peut être reprise.

Tant que les familles n'ont pas l'adresse exacte du camp d'internement des prisonniers, sous la forme habituelle « STALAG XII A » ou « OFLAG VI D », etc..., elles ne peuvent envoyer ni lettres ni colis. Interdiction est faite jusqu'ici de toute expédition comportant l'indication d'une localité.

Objets dont l'envoi aux prisonniers de guerre est interdit :

Argent. Monnaies. Devises de toute nature. Vêtements civils. Brassards du Service de Santé. Armes, outils, grands couteaux de poche, ciseaux. Encre, plumes à écrire, porte-plumes, porte-plumes réservoirs, appareils à polycopier, papier carbone, papier à calquer. Boussoles, sacs tyroliens, cartes géographiques, appareils photographiques, longues-vues, loupes. Lampes électriques, briquets, mèches, bougies, alcool, spiritueux. Explosifs, munitions, combustibles. Appareils téléphoniques, postes émetteurs et récepteurs de T.S.F. (y compris les pièces détachées). Médicaments de toute sorte, sel ammoniac cristallisé ou liquide. Lotions et liquides de toilette, liquides et pâtes dentifrices, parfums, cirage, sirop, produits chimiques acides. Livres et imprimés présentant un caractère pornographique ou simplement grivois. Livres et imprimés ayant une tendance politique hostile au régime allemand. Tous les journaux non allemands sans exception. Papier et non allemands sans exception. Papier lettres, cartes postales.

Dernière heure

Violents incidents de frontière soviéto-roumains

Selon des informations de l'Agence Reuter, de violents incidents de frontière se seraient produits samedi dernier, entre soldats roumains et soviétiques dans le district de Herta, en Moldavie septentrionale.

D'autre part, un avion soviétique aurait survolé le territoire roumain dans le district de Falciu.

On rapporte qu'un avion roumain et un appareil soviétique auraient été descendus à Falciu, dans la région frontière soviéto-roumaine.

La légation de l'U.R.S.S. aurait adressé une communication au gouvernement roumain.

Un avion roumain abat un bombardier hongrois qui survolait la Transylvanie

Un communiqué de l'Agence Télégraphique Hongroise annonce qu'à 10 h. 55, un bombardier hongrois a été attaqué et abattu par un avion de chasse roumain alors qu'il effectuait un vol d'exercice au-dessus de la gare de Debreczen. L'appareil hongrois a été endommagé et le pilote grièvement blessé. Celui-ci a pourtant réussi à poser son appareil sur l'aérodrome de Debreczen. L'appareil roumain a disparu rapidement.

Dissidences dans la région du Tchad

Le gouvernement a été saisi de certaines dissidences qui se sont produites dans la région du Tchad, sous l'influence du colonel de Larminat, qui, après avoir pris contact à Londres avec l'ex-général de Gaulle, semble s'être rendu en Afrique occidentale britannique pour faire appel à la rébellion. Le gouvernement a pris immédiatement toutes les dispositions nécessaires.

Un condamné à mort exécuté à Bordeaux

Le 24 août 1940, le Juif Israël Karp, de nationalité polonaise, au passage de la Garde d'honneur, se précipita en brandissant un bâton contre le tambour-major et les musiciens militaires.

Par jugement du tribunal militaire de guerre, Karp fut condamné, pour acte de violence contre des membres de l'armée allemande, à la peine de mort.

En exécution du jugement, le condamné a été fusillé ce matin.

PLACE DE CAHORS

150e Régiment d'Infanterie
2e Bataillon, stationné à la Caserne Bessières

Le 9 septembre 1940, à 9 heures et 9 h. 15, adjudications restreintes pour les fournitures suivantes à compter du 1er octobre 1940 : *a)* viande fraîche ; *b)* 1° épicerie et légumes secs ; 2° légumes verts ; 3° pommes de terre.

Effectif approximatif : 500.

Pour tous renseignements, consulter les affiches.

AVIS DE DECES

Madame Veuve Louis TARRAL ; Monsieur et Madame Alexandre TARRAL et leurs enfants (à Périgueux) ; Monsieur et Madame Charles TARRAL et leurs enfants ; Monsieur et Madame Jeanne BAUDEL (née TARRAL) et leurs enfants, à Casablanca (Maroc) et tous les autres parents et alliés ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis TARRAL

décédé le 27 août, dans sa 72e année, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 30 août 1940, à 9 heures précises.

Réunion maison mortuaire, 2, rue Albe, à 8 h. 45.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

PETITES ANNONCES

Famille bourgeoise prendrait deux pensionnaires, chambre tout confort, S. de B., chauffage central. S'adresser, 1, rue des Capucins. (32.609).

Homme, 40 ans, cherche place bureaux, magasin. Ecrire : Dubus, 61, Boulevard Gambetta (32.616).

Alimentation à vendre, sacrifiée bas prix, cause maladie. S'adresser, 8, rue du Portail-Alban, Cahors (32.618).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 48

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

De la compassion monta en elle, parce qu'il continuait de se taire.

— Mais, venez, que je vous présente à ma famille, insista-t-elle gentiment. Venez donc, ma mère sera contente de vous voir.

Tout en parlant, elle s'était levée et l'invitait à la suivre. Sans le vouloir, elle le dévisageait, le détaillait des pieds à la tête, tant il lui paraissait différent du souvenir qu'elle avait gardé de lui. Là-bas, il lui était apparu sous le costume militaire qui, en général, affine la silhouette. Avec son uniforme défraîchi et son petit calot, posé crânement sur le coin de l'oreille, au milieu de ses camarades, il avait un certain air de distinction qui le faisait remarquer et l'opposait aux autres.

Aujourd'hui, elle avait l'impression qu'il possédait moins d'aisance dans ses gestes et ses mouvements. Il paraissait gêné et embarrassé. Ce changement pouvait provenir de ce qu'il n'avait pas eu le temps de se réadapter au port du costume civil. On s'habitue à un genre de vêtements comme à une maison ; le corps y prend des habitudes. Peut-être aussi éprouvait-il la sensation d'évoluer dans un autre milieu que le sien ?

En effet, Orane ignorait dans quel milieu social son mari avait été élevé. Elle pouvait faire à ce propos toutes les suppositions.

Cette dernière réflexion fit qu'elle s'inquiéta, subitement, de l'apparence qu'offrait Ruitz aux étrangers... élément qui pouvait renforcer ou diminuer les mauvaises dispositions de son père vis-à-vis de ce gendre tombé du ciel !

On ne peut, évidemment, juger quelqu'un d'après l'habit. Mais il arrive, malgré tout, qu'il y ait parfois un rapport entre l'homme lui-même et son manque de goût. Et la jeune femme se demandait si elle ne serait pas gênée de marcher aux côtés d'un mari qui donnerait l'impression de ne pas avoir l'habitude de porter la toilette.

Cette succession d'idées, bien qu'elle osât à peine regarder son compagnon, fit que, de biais, elle s'efforça de le détailler.

Le costume était quelconque, sans extrême recherche, mais de bonne coupe, semblait-il. S'il n'avantageait pas Ruitz, du moins celui-ci ne le portait-il pas mal : cravate, chemise et souliers étaient discrets et sobres. Seule, la teinte uniformément noire de sa vêture pouvait détonner un peu au milieu de cette campagne ensoleillée et riante.

— Parbleu ! c'est ça qui heurte un peu, se dit la jeune femme. Il a l'air de revenir d'un enterrement.

Et malgré elle, tout haut, elle exprima sa pensée :

— Vous êtes en deuil ? Je remarque que vous portez un costume noir.

Une ombre douloureuse passa dans le regard de l'homme.

— Est-il un Espagnol qui ne soit pas en deuil, actuellement ? fit-il d'une voix sourde et lasse.

Puis, il précisa avec condescendance :

— J'ai perdu ma mère, une sœur et deux frères... Beaucoup de jeunes enfants de ma famille, plus ou moins éloignés, ont disparu également dans l'affreux conflit qui a mis aux prises mes compatriotes.

— Oh ! s'exclama-t-elle, apitoyée, c'est horrible !

Sans oser le dire, elle songeait qu'une pareille idée était née en elle, puisque depuis son retour en France, elle s'abstenait de s'habiller de couleurs vives... par acquit de conscience, il est vrai, au cas où son mari aurait péri dans l'affreuse mêlée ! Mais comme, décemment, elle ne pouvait lui dire : « Je vous ai cru mort et, correctement, je portais le deuil », elle s'abstint d'en parler.

Plus tard, peut-être, beaucoup plus tard ! quand l'intimité les rapprocherait davantage, tant moralement que physiquement, elle pourrait lui avouer ce sentiment de pudeur qui lui avait fait rejeter, depuis un an, *tout ce qui, sauf le blanc, pouvait avoir un semblant de gaîté.*

L'un après de l'autre, ils suivirent le sentier jonché de feuilles dorées. Quelques-unes de celles-ci, en se balançant dans le vide, allaient se poser sur l'eau comme des plumes ; puis, doucement emportées par le courant du ruisseau, elles se perdaient plus loin dans un léger remous où elles tournaient, tournoyaient follement quelques secondes, avant d'être englouties. Peut-être, en regardant ces feuilles livrées au vent, les jeunes époux n'établissaient-ils pas un rapport symbolique entre ce spectacle banal et la vie humaine. S'ils l'avaient fait, ils eussent sans doute éprouvé moins d'anxiété sur les lendemains qui allaient suivre.

Ballotté de gauche à droite, secoué, lancé dans la grande aventure de la vie, l'être humain a-t il plus de réaction à opposer aux événements que la feuille chassée par le vent ? Si la volonté peut parfois changer le cours des choses, très souvent, par contre, le destin offre de ces surprises qui déroutent. Chacun porte en soi, dit-on, une aptitude au malheur comme au bonheur. Mystère des lois qui président à notre existence, nul, en vérité, ne peut savoir de quel côté, pour lui, penchera la balance.

(*A suivre*).